

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00**

Date de convocation : 16 septembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°C2021_211</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	
<b>Suffrages exprimés :</b>	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**SECRETAIRE DE SEANCE :** RIO Jean-Louis

**PRESENTS :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

**EXCUSES :** ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (délibération N°C2021\_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021\_188 et N°C2021\_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021\_202) ; PY Michel (délibération N°C2021\_188 et N°C2021\_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021\_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021\_221)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (de la délibération N°C2021\_178 à la N°C2021\_187, de la délibération N°C2021\_189 à la N°C2021\_201 et de la délibération N°C2021\_203 à la N°C2021\_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021\_201 et à partir de la délibération N°C2021\_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021\_208)

**Nomenclature Etat : Commande publique – Délégation de service public**

**OBJET : FOURRIERE-REFUGE ANIMALIER – Rapport annuel du délégataire**

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que tout délégataire d'un service public doit produire un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

## N°C2021\_211

L'association « ARPAN », délégataire pour la gestion des activités fourrière et refuge intercommunaux pour chiens et chats du site de Cap de Pla à Narbonne, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, a remis son rapport d'activités de l'exercice 2020, annexé à la présente délibération.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID qui a généré :

- une baisse des entrées en fourrière et donc des recettes perçues par le délégataire,
- une diminution des dons et produits des animations habituellement menées par l'association, du fait de la fermeture du site durant les confinements,
- une augmentation des charges salariales liée aux embauches de vacataires pour remplacer le personnel atteint du COVID.

Le délégataire signale que l'état sanitaire des animaux récupérés continue à se dégrader, ceux-ci nécessitent des soins vétérinaires croissants

Enfin les saisies judiciaires d'animaux placés ensuite au refuge sont en augmentation et occupent les box durant de longs mois.

Le rapport du délégataire a été examiné par la commission consultative des services publics locaux, le 27 août 2021, conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Le Conseil :**

- Prend acte du rapport 2020 du délégataire pour la gestion des activités fourrière et refuge intercommunaux pour chiens et chats du site de Cap de Pla à Narbonne, tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Rapport d'activités 2020

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 1/10/2021  
et de sa publication  
le : 1/10/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

